

JURY DE LICENCE PROFESSIONNELLE

Arrêté 2023 - 301

Intitulé de la formation: Animateur concepteur en patrimoine culturel

	SESSION 1	
	SEMESTRE IMPAIR : S1/S3/S5	SEMESTRE PAIR : \$2/\$4/\$6 et JURY D'ANNÉE
Président.e	néant	nathalie Mathian
Au moins 2 enseignant.es- chercheur.es		Etienne Faugier Frederic Montégu
Au moins 2 personnalités qualifiées		Alexandra Dubourget Narbonnet Thanh-Ha Bargas
Suppléant.e Président.e		Frederic Montégu

	PAS DE SESSION 2	
	SEMESTRE IMPAIR : \$1/\$3/\$5	SEMESTRE PAIR : \$2/\$4/\$6 et JURY D'ANNÉE
Président.e		
Au moins 2 enseignant.es- chercheur.es		
Au moins 2 personnalités qualifiées		
Suppléant.e Président.e*		

^{*} Le/la suppléant.e du/de la Président.e ne participera au jury qu'en cas d'absence du/de la Président.e.

-université -lumière Lyon 2 2023 - 2024

UFR TT

JURY DE LICENCE PROFESSIONNELLE

Arrêté 2023 - 301

Intitulé de la formation : Licence Professionnelle Guide-conférencier médiateur culturel

	SESSION 1	
	SEMESTRE IMPAIR : \$1/\$3/\$5	SEMESTRE PAIR : \$2/\$4/\$6 et JURY D'ANNÉE
Président.e	Etienne Faugier	Etienne FAUGIER
	Eric RIVERE Véronique ROUCHON	Eric RIVERE Véronique ROUCHON
Au moins 2 personnalités qualifiées	Jean-Marie CHEVRONNET Alexandra NARBONNET	Jean-Marie CHEVRONNET Alexandra NARBONNET
Suppléant.e Président.e	Iris Siret	Iris Siret

	PAS DE SESSION 2	
	SEMESTRE IMPAIR : \$1/\$3/\$5	SEMESTRE PAIR : \$2/\$4/\$6 et JURY D'ANNÉE
Président.e		
Au moins 2 enseignant.es- chercheur.es		
Au moins 2 personnalités qualifiées		
Suppléant.e Président.e*		

^{*} Le/la suppléant.e du/de la Président.e ne participera au jury qu'en cas d'absence du/de la Président.e.



JURY DE LICENCE 1ERE ANNEE

Arrêté 2023 - 301

Intitulé de la formation : LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA PROTECTION / MAEP

	SESSION 1	
	SEMESTRE IMPAIR : S1/S3/S5	SEMESTRE PAIR : S2/S4/S6 et JURY D'ANNÉE
Président.e	Néant	O. Navratil
Au moins 2 enseignant.es- chercheur.es		J. Lejot F. Mialhe
Au moins 2 personnalités qualifiées		S. Bruder B. Eparvier
Suppléant.e Président.e		N. Jacob

	SESSION 2	
	SEMESTRE IMPAIR : \$1/\$3/\$5	SEMESTRE PAIR : S2/S4/S6 et JURY D'ANNÉE
Président.e	Néant	Néant
Au moins 2 enseignant.es- chercheur.es		
Au moins 2 personnalités qualifiées		
Suppléant.e Président.e*		

^{*} Le/la suppléant.e du/de la Président.e ne participera au jury qu'en cas d'absence du/de la Président.e.



JURY DE LICENCE PROFESSIONNELLE

Arrêté 2023 - 301

Intitulé de la formation : Nature en Ville (LP NAVIL)

	SE	SESSION 1	
	SEMESTRE IMPAIR : \$1/\$3/\$5	SEMESTRE PAIR : \$2/\$4/\$6 et JURY D'ANNÉE	
Président.e	Marie Augendre	Marie Augendre	
Au moins 1 enseignant.es- chercheur.es	Emeline Comby Rachel Linossier	Emeline Comby Rachel Linossier	
Au moins un quart et au plus la moitié des professionnels des secteurs concernés	Raphaël Barlot - Agrotec David Frendo - CFPH	Raphaël Barlot - Agrotec David Frendo - CFPH	
Suppléant.e Président.e	Christina Aschan	Christina Aschan	

	SESSION 2	
	SEMESTRE IMPAIR : \$1/\$3/\$5	SEMESTRE PAIR : \$2/\$4/\$6 et JURY D'ANNÉE
Président.e	Marie Augendre	pas de session 2
Au moins 1 enseignant.es- chercheur.es	Emeline Comby Rachel Linossier	
Au moins un quart et au plus la moitié des professionnels des secteurs concernés	Raphaël Barlot - Agrotec David Frendo - CFPH	
Suppléant.e Président.e*	Christina Aschan	

^{*} Le/la suppléant.e du/de la Président.e ne participera au jury qu'en cas d'absence du/de la Président.e.



JURY DE LICENCE PROFESSIONNELLE

Arrêté 2023 - 301

Intitulé de la formation : Licence professionnelle Produits du terroir, circuits courts et gastronomie

	SESSION 1	
	SEMESTRE IMPAIR : NEANT	SEMESTRE PAIR : S6 et JURY D'ANNÉE
Président.e		Iris Siret
Au moins 2 enseignant.es- chercheur.es		Etienne Faugier Sébastien Soulez
Au moins 2 personnalités qualifiées		Nicolas Mourgeon Sébastien Blandon
Suppléant.e Président.e		Anthony Simon

	SESSION 2	
	SEMESTRE IMPAIR : \$1/\$3/\$5	SEMESTRE PAIR : \$2/\$4/\$6 et JURY D'ANNÉE
Président.e	Pas de session 2	Pas de session 2
Au moins 2 enseignant.es- chercheur.es		
Au moins 2 personnalités qualifiées		
Suppléant.e Président.e*		

^{*} Le/la suppléant.e du/de la Président.e ne participera au jury qu'en cas d'absence du/de la Président.e.